

Contrat de prestation

ATELIER / HORIZON - Pièce n° 1

Entre la société fictive ATELIER, cliente, et la société fictive HORIZON, prestataire, il est convenu ce qui suit.

Article 1 - Objet

Le prestataire conçoit trois modules : accueil des équipes, conduite de projet et pilotage opérationnel. La session interne du client est prévue le 20 juillet 2026.

Article 3 - Prix

Le prix total est fixé à 9 000 euros hors taxes, réparti à parts égales entre les trois modules.

Article 4 - Calendrier de livraison

La livraison des trois modules interviendra au plus tard le 30 juin 2026. Toute modification de ce calendrier fera l'objet d'un accord écrit des parties.

Article 5 - Échanges

Les parties désignent un interlocuteur pour le suivi des livraisons. Les échanges sont conservés dans le dossier du projet.

Accord du 12 mai 2026 - Illustration fictive des engagements convenus.